



Mérignac , le lundi 31 août 2015.

Suite aux déclarations du Recteur et du Directeur de l'ESPE d'Aquitaine lors de la réunion de rentrée du 31 août à Mérignac, il apparaît très clairement qu'en 2015-2016 nous devons former un nombre croissant de stagiaires et d'étudiants au mieux à moyens constants. Le Directeur a ainsi annoncé :

- 498 M2 PE au lieu de 284 en 2014-15 soit une augmentation de plus de 75%
- 620 M2 PLC/PLP/CPE au lieu de 440 en 2014-15 soit une augmentation de plus de 40%

Nous savons par ailleurs que les préinscriptions en M1 sont très nombreuses pour ce qui concerne le premier degré notamment. Ceci conduira inéluctablement à une surcharge d'heures supplémentaires insupportable pour les collègues et/ou à une forte dégradation des conditions de formation (effectifs pléthoriques en TD, diminution du nombre de visites dans le premier degré alors que l'alternance était annoncée comme le principe organisateur de la formation en M2, économie sur la rémunération des encadrements de mémoire, de RAPP...).

Dans ces conditions, nous vous invitons collectivement :

- A refuser les heures supplémentaires au-delà de 10% de votre service statutaire.
- A refuser de faire cours en TD au-delà de 25 étudiants en M1 comme en M2.
- A refuser d'encadrer des mémoires et des RAPP ou d'assurer le tutorat si ce travail n'est pas rémunéré.

Ceci afin de mettre nos responsables institutionnels et les Ministères de l'Education nationale et de la recherche face à leurs contradictions et de refuser de cautionner la dégradation continue des conditions de travail des formateurs, des étudiants et des stagiaires.

Par ailleurs, le dossier d'accréditation qui sera présenté au Conseil d'école du 11 septembre vise à graver dans le marbre pour plusieurs années les réductions horaires drastiques des Masters premier et second degré pour des raisons purement budgétaires. Il nous faut donc réagir collectivement dès maintenant pour éviter une dégradation supplémentaire de la formation des enseignants.

Les différentes réunions prévues en cette rentrée doivent être l'occasion pour chaque équipe, sur les différents sites, de faire entendre sa voix et d'annoncer notre refus collectif de faire cours à des groupes pléthoriques ou au-delà de notre service statutaire et d'assurer des charges d'enseignement non rémunérées.

Nous vous proposons donc de soumettre au vote une motion pour éviter l'isolement et l'épuisement professionnel que ces annonces permettent d'anticiper avec certitude.

Exemple de motion possible :

Afin d'assurer des conditions de formation correctes à nos étudiants et stagiaires et de voir nos conditions de travail respectées, nous déclarons collectivement :

- Que nous refuserons d'assurer des heures supplémentaires au-delà de 10% de notre service statutaire.
- Que nous refuserons de faire cours en TD au-delà de 25 étudiants en M1 comme en M2.
- Que nous refuserons d'encadrer des mémoires et des RAPP ou d'assurer le tutorat si ce travail n'est pas rémunéré.

Nous demandons donc à la direction de l'ESPE de prendre acte de la situation et d'agir au plus vite pour obtenir les moyens nécessaires afin d'assurer des conditions de travail décentes aux étudiants, stagiaires et formateurs de notre école.